

Une politique RSE : du greenwashing déguisé ?	2
Cabinet de conseil Sans nom d'auteur 22 mai 2024	2
Quelles sont les limites de la RSE ?	4
Groupement Interprofessionnel de Fabricants pour l'Étude de la Commercialisation.....	4
27 mars 2023 Sans nom d'auteur.....	4
L'arnaque des entreprises responsables	7
<i>Le Monde Diplomatique</i> , Laura Raim Juillet 2021, p. 19	7

LECTURE

1. Quelles sont les thèmes des deux premiers textes ?
2. Les grandes idées ?
3. Les observations ou arguments qui les étayent ou les illustrent ?
4. Quel est la tonalité (impressions générales) et le positionnement du dernier texte ?

ARGUMENTATION

1. Quelle est votre position personnelle ?
2. Sur quoi s'appuie-t-elle ?
3. Qu'avez-vous observé, dans votre entreprise d'alternance, de la démarche RSE ?
4. Quels arguments pourriez-vous développer en tant que salarié.e en faveur d'une démarche réelle de RSE ?

1 | UNE POLITIQUE RSE : DU GREENWASHING DEGUISE ?



Cabinet de conseil | Sans nom d'auteur | 22 mai 2024

SOURCE : <https://iseeop.com/blog/legislation/une-politique-rse-du-greenwashing-deguise/>



Dans un monde où les enjeux environnementaux et sociaux sont de plus en plus pressants, les entreprises se doivent d'adopter des politiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Mais derrière cette apparente volonté de faire le bien, se cache souvent une réalité moins reluisante : le greenwashing.

1. La RSE : Une nécessité ou un choix marketing ?

La RSE vise à intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans les activités commerciales et les interactions avec les parties prenantes. Sur le papier, cela semble noble et nécessaire. Cependant, pour beaucoup d'entreprises, la RSE n'est qu'un outil marketing déguisé. En effet, l'objectif principal de nombreuses entreprises n'est pas tant de réduire leur empreinte écologique que de redorer leur image de marque et de répondre aux attentes des consommateurs de plus en plus sensibles aux questions environnementales.

2. Greenwashing : Quand l'éthique devient un argument commercial

Le greenwashing, ou écoblanchiment en français, est cette pratique consistant à utiliser le discours écologique de manière trompeuse pour se donner une image responsable sans pour autant adopter des pratiques réellement durables. Les exemples ne manquent pas : des campagnes publicitaires vantant des produits « verts » alors que seule une infime partie de la gamme respecte vraiment les normes environnementales, des rapports de durabilité embellis, des engagements environnementaux vagues et non contraignants...

3. Des exemples flagrants

Prenons l'exemple de certaines multinationales de la mode rapide qui, après avoir été pointées du doigt pour leurs pratiques polluantes et leurs conditions de travail déplorables, se lancent dans des collections « écoresponsables ». Un rapide coup d'œil à leurs rapports annuels montre que ces collections ne représentent qu'une fraction minuscule de leur production totale. En d'autres termes, les véritables efforts environnementaux sont négligeables comparés à la pollution massive générée par le reste de leurs activités.

Un autre cas emblématique est celui des grandes entreprises pétrolières qui, sous pression des investisseurs et du public, communiquent sur leurs investissements dans les énergies renouvelables. Cependant, une analyse détaillée révèle que ces investissements représentent souvent moins de 1% de leurs dépenses globales, le reste étant toujours massivement consacré aux énergies fossiles. Face à ces pratiques, les consommateurs ont un rôle crucial à jouer. En exigeant plus de transparence et en se renseignant de manière critique sur les engagements RSE des entreprises, ils peuvent pousser celles-ci à adopter de véritables changements. De même, les régulateurs doivent renforcer les normes et les contrôles pour éviter que le greenwashing ne devienne la norme.

Conclusion : La RSE, un véritable engagement ou une façade ?

La question demeure : la RSE est-elle un réel engagement des entreprises ou simplement une façade pour masquer des pratiques inchangées ? Si certaines entreprises font de réels efforts pour intégrer la durabilité au cœur de leur stratégie, trop d'entre elles utilisent encore la RSE comme un simple outil de communication. Il est donc essentiel de continuer à scruter et à dénoncer ces pratiques pour que la RSE devienne un véritable levier de changement et non un instrument de greenwashing.

Appel à l'action

Les entreprises doivent comprendre que le temps des beaux discours est révolu. Les consommateurs, les investisseurs et les régulateurs exigent des actions concrètes et mesurables. Seule une transparence totale et des engagements vérifiables permettront de distinguer les véritables acteurs du changement des adeptes du greenwashing. En fin de compte, la crédibilité et la pérennité des entreprises en dépendent.

*

2 | QUELLES SONT LES LIMITES DE LA RSE ?



GIFEC Groupement Interprofessionnel de Fabricants pour
l'Étude de la Commercialisation

27 mars 2023 | Sans nom d'auteur

SOURCE : <https://www.gifec.org/fr/actualite/limites-rse>

La RSE est une démarche qui engage l'ensemble des salariés de l'entreprise. Elle doit être comprise par tous. Ce qui suppose une définition claire et précise. Les progrès réalisés sur les thématiques abordées doivent aussi pouvoir être mesurés. Ce qui implique la mise en place d'actions très concrètes avec un impact quantifiable. Enfin, impossible de développer un engagement RSE sans effectif dédié. Ces différents aspects sont autant de freins à la généralisation d'une démarche RSE efficace dans les entreprises françaises.

Qu'est-ce qu'une démarche RSE ?

La RSE reprend les critères généraux du [développement durable](#) pour les appliquer à l'échelle de l'entreprise. On retrouve ainsi les volets économiques, sociaux et environnementaux. La responsabilité sociétale de l'entreprise ne s'oppose pas à la performance. Au contraire, un fonctionnement responsable lui permet d'inscrire ses activités dans la durée tout en restant compétitive sur le marché.

Le rapport du Medef sur la perception de la RSE en 2022 constate une progression de la compréhension de cette fonction. La part des répondants qui confient ignorer à quoi la RSE fait référence tend à diminuer d'année en année. Le [concept](#) est mieux cerné et semble aussi se diffuser à plus grande échelle dans les entreprises. En 2017, seuls 15 % des sondées avaient connaissance d'un pôle RSE actif dans leur structure. En 2021, ce taux grimpe déjà à 31 % pour atteindre 36 % en 2022.

Le rapport souligne également que la connaissance de la fonction RSE diminue avec l'âge des interrogés. Les [jeunes entrant sur le marché du travail](#) s'intéressent davantage à ces questions et ont aussi une vision plus positive de la démarche. Selon ce rapport, 68 % des 16-24 ans pensent que le monde de l'entreprise peut vraiment faire la différence. L'enthousiasme est plus modéré chez les tranches d'âge supérieures. À tort ou à raison ?

« Pas d'amélioration à grande échelle » pour la Commission européenne

La proposition de « Directive du Parlement européen sur le devoir de vigilance des entreprises » note que les démarches volontaires n'ont malheureusement pas eu un impact à

grande échelle. Sur le territoire de l'UE, le travail forcé, le travail des enfants, les conditions de travail à risque (santé et sécurité) ou encore l'émission de composés toxiques pour l'environnement restent une réalité.

Le rapport salue la création de cadres juridiques portant sur la RSE des entreprises des États membres, mais regrette sa fragmentation au sein du territoire. De fait, les différents degrés de vigilance applicables créent un climat d'inégalité des conditions de concurrence. Pour la Commission, la solution passe par la mise en place d'une législation de l'Union sur le devoir de vigilance des entreprises à l'endroit des questions environnementales et sociétales.

Les freins au déploiement de la RSE en France

À l'échelle de la France, les limites de la RSE sont principalement liées aux moyens financiers et humains consacrés à la démarche. Le baromètre open-source proposé par la plateforme Vendredi, nous offre une photographie intéressante du paysage entrepreneurial français et de son engagement.

Un manque de ressources

Sur les 345 entreprises étudiées par le baromètre 2021, un tiers n'avait pas encore constitué un budget dédié à la RSE. À ce manque de moyens financiers, s'ajoute une carence en ressources humaines. Les plus petites structures sont naturellement les plus touchées. Près des $\frac{2}{3}$ des TPE n'ont pas d'équipe affectée au pôle RSE. Pour le tiers restant, il s'agit essentiellement de petits effectifs, de 1 à 2 personnes. Au sein des grands groupes, ces effectifs montent à 5 - 6 personnes et plus. Mais dans l'ensemble, 45 % des entreprises interrogées ont une toute petite équipe RSE, de 1 à 2 personnes, et près de 30 % n'ont aucune équipe dédiée.

Un manque de visibilité

La difficulté à objectiver et à mesurer l'impact de différentes actions explique en partie les freins budgétaires. Pour débloquer les fonds nécessaires, il faut pouvoir communiquer sur des données et des projections très concrètes. Il semblerait que l'exercice se complique pour les thématiques plus sociétales. Par exemple, dans le cadre de la rénovation énergétique du parc tertiaire, les objectifs des entreprises en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont clairement définis et les progrès sont mesurables. Cette précision chirurgicale n'est pas toujours possible sur des thématiques sociétales où la mesure du « progrès » s'avère plus complexe.

Des enjeux sociétaux qui passent au second plan

La réduction de l'empreinte carbone apparaît comme prioritaire dans les entreprises françaises interrogées. Environ 4 sur 5 surveillent leur impact environnemental ou prévoient de mettre en place des mesures pour le réduire. Quant aux actions de mécénat, celles-ci visent principalement des structures engagées sur des problématiques environnementales.

Un pas en avant pour la préservation des ressources et des écosystèmes, mais qu'en est-il du volet sociétal de la RSE ? L'implication des entreprises est très changeante selon les thématiques évoquées. Dans les grandes lignes, toutes s'entendent sur l'importance de l'égalité hommes-femmes, quelle que soit la taille de la structure. En revanche, la question du handicap est davantage traitée par les grandes entreprises. Les actions de mécénat sur les sujets sociétaux visent essentiellement les problématiques d'insertion professionnelle et d'égalité des chances sur le marché du travail.

Les labels à la rescousse

Pour que la démarche RSE ait un réel impact sur l'image de l'entreprise, elle doit être fiable et reconnue. Cela peut passer par l'obtention d'un [label spécialisé](#). Les organismes de certification se multiplient sur ce secteur porteur. Ils accordent des labels, mais, surtout, ils accompagnent les entreprises dans leur transformation. Ces acteurs proposent le plus souvent une assistance ciblée par secteur d'activités et par taille d'entreprise. Leur intervention est de plus en plus sollicitée pour officialiser un engagement et trouver des pistes d'amélioration concrète pour son entreprise.

*

3 | L'ARNAQUE DES ENTREPRISES RESPONSABLES

Le Monde Diplomatique, Laura Raim | Juillet 2021, p. 19

Régulièrement, l'idée revient : dresser le loup pour qu'il se comporte en chien de berger. En dépit des échecs systématiques, l'espoir renaît, chaque fois accompagné de nouvelles méthodes, plus efficaces. Ainsi de l'idée de créer des « entreprises à mission », supposées apaiser les antagonismes sur le lieu de travail et faire communier actionnaires, patrons et salariés dans la paix sociale.

« Vous venez de déboulonner la statue de Milton Friedman ! » M. Emmanuel Faber n'est pas peu fier en ce 26 juin 2020. Lors de l'assemblée générale de Danone, les actionnaires ont voté à plus de 99 % l'adoption de la qualité d'« entreprise à mission », un statut créé par la loi Pacte — « plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises » — de 2019. Une première pour une société française cotée en Bourse, et un pied de nez à l'économiste américain préféré du patronat libéral. Dorénavant, la « raison d'être » du géant alimentaire ne serait plus seulement de faire du profit, mais aussi, et plus noblement, d'« améliorer la santé » ainsi que de « préserver la planète et renouveler ses ressources ». « Patron humaniste et atypique », comme aime à le décrire la presse des affaires, M. Faber ne se contente pas de contempler tous les jours dans son bureau la photographie d'un sans-abri prise par Lee Jeffries : il renonce aussi à sa retraite chapeau de 1,2 million d'euros par an.

Danone s'apprêtait donc, selon M. Faber, à « réinventer un modèle d'entreprise vivante, une économie qui sert l'humain¹ », quand soudain, en novembre de la même année, le groupe annonce la suppression de deux mille postes, dont quatre à cinq cents en France, soit le plus grand plan de licenciements de son histoire. Il est pourtant largement bénéficiaire, et la pandémie a peu pesé sur son chiffre d'affaires. Mais le cours de Bourse a dévié. Et Danone est moins rentable que ses concurrents Nestlé et Unilever. « C'est douloureux », mais « la protection de la rentabilité et du bénéfice est fondamentale pour une entreprise », plaide M. Faber sur France-Inter, le 24 novembre 2020. Quatre mois plus tard, il est mis à la porte.

Se doter d'une « raison d'être » et, plus largement « œuvrer pour le bien commun », c'est aussi ce que M. Larry Fink, patron de BlackRock², demande depuis 2018 dans ses lettres annuelles à toutes les entreprises dont il est actionnaire. Le directeur du plus grand gestionnaire d'actifs du monde a notamment insisté cette année sur l'urgence d'élaborer des plans pour aller vers la neutralité carbone. Ce qui ne l'a pas empêché de conserver 85 milliards de dollars d'investissements dans le charbon. Peu importe

¹ Discours de M. Faber devant les actionnaires, 26 juin 2020.

² Lire Sylvain Leder, « [BlackRock, la finance au chevet des retraités français](#) », *Le Monde diplomatique*, janvier 2020.

qu'entre août 2019 et août 2020 BlackRock ait voté contre 90 % des résolutions d'assemblée générale exigeant des entreprises qu'elles agissent sur le climat : le *New York Times* croit voir dans les incantations de M. Fink « *un moment décisif pour Wall Street, de ceux qui soulèvent des questions liées à la nature intrinsèque du capitalisme*³ ».

Quant aux très commentés « principes de gouvernance » de la puissante Business Roundtable en 2019, ils ne furent pas suivis de beaucoup plus d'effets. Ce lobby de grands patrons américains, représentant notamment Apple, Boeing, JP Morgan Chase ou encore Amazon, avait marqué les esprits en déclarant pour la première fois qu'ils ne devaient plus servir leurs seuls actionnaires, mais « *toutes les parties prenantes* ». Un changement de ton qui n'a pas empêché les signataires d'afficher des taux de violation de lois sociales et environnementales plus élevés que leurs pairs non signataires⁴. Car, contrairement à ce qu'affirme la doctrine officielle européenne sur l'« avantage compétitif » que procurerait une bonne « performance sociale », éthique et rentabilité sont souvent antagonistes. Une étude de HEC⁵ montre en effet que les fonds spéculatifs sont « *deux fois plus susceptibles de cibler les entreprises socialement responsables* », ces dernières étant soupçonnées de ne pas maximiser autant qu'elles le pourraient les bénéfices des actionnaires.

« Créer un libéralisme acceptable »

« *La responsabilité sociale des entreprises [RSE] a été professionnalisée et instrumentalisée par le néolibéralisme* », nous explique l'économiste Thomas Lamarche. Le but : rendre acceptable un ordre capitaliste tous les jours plus contesté en faisant mine de dénoncer les excès de la financiarisation et du court-termisme sans pour autant céder aux demandes concrètes de régulation, de contrôle des capitaux ou de taxation. M. Jean-Dominique Senard, coauteur du rapport qui a inspiré la loi Pacte, le disait explicitement aux *Échos* en 2018⁶ : « *Les "trente glorieuses" ont fait leur temps et l'État-providence disparaît. Il y a aujourd'hui une véritable nécessité de créer un libéralisme acceptable par tous. (...) Car si on ne s'engage pas sur la voie d'un libéralisme apaisé et solidaire, on va vers de très gros problèmes* », expliquait celui qui dirigeait alors Michelin, quelques mois avant que n'éclate le mouvement des « gilets jaunes ». Deux ans et une pandémie plus tard, M. Senard, devenu patron de Renault, annonce la suppression de 4 600 postes en France et de plus de 10 000 à l'étranger,

³ Andrew Ross Sorkin, « [BlackRock's message : Contribute to society, or risk losing our support](#) », *The New York Times*, 15 janvier 2018.

⁴ Aneesh Raghunandan et Shivaram Rajgopal, « [Do socially responsible firms walk the talk ?](#) », Social Science Research Network (SSRN), avril 2021.

⁵ Mark R. DesJardine, Emilio Marti et Rodolphe Durand, « Why activist hedge funds target socially responsible firms : The reaction costs of signaling corporate social responsibility », *Academy of Management Journal*, New York, 22 avril 2020.

⁶ Muriel Jasor, « [Jean-Dominique Senard : "Le sens et le pourquoi nourrissent la motivation"](#) », *Les Échos*, Paris, 8 juin 2018.

malgré les 5 milliards d'euros de prêts garantis par l'État dont a bénéficié le constructeur automobile.

Les nouvelles dispositions sur la responsabilité des entreprises émanent ainsi du texte de loi qui prévoit la privatisation de plusieurs entreprises publiques. Les Aéroports de Paris sont voués à passer dans les mains du privé ? Est-ce si problématique dès lors que le groupe s'est doté d'une nouvelle « raison d'être » — « *accueillir les passagers, exploiter et imaginer des aéroports, de manière responsable et à travers le monde* » ? La recette est ancienne. En 2006, M. David Cameron, alors chef du Parti conservateur britannique et futur premier ministre, avait vendu la mèche devant des patrons. Que ceux qui « *considèrent encore la responsabilité des entreprises comme étant du socialisme par des moyens dérobés* » se tranquillisent : « *Plus les sociétés adoptent volontairement des pratiques responsables, (...) plus l'appel à un allègement du contrôle et de la régulation devient crédible* »⁷. De même, le mouvement de dérégulation promu par l'Union européenne s'est accompagné d'appels de Bruxelles à « *dépasser les obligations juridiques* » des entreprises par des « *démarches volontaires* » de « *responsabilité sociale* »⁸. Un peu à l'image de La Poste, qui a ouvert son capital, conformément aux préconisations européennes. La société s'est vu décerner la note de 75 sur 100 en 2020 (la plus haute jamais attribuée par l'agence de notation extrafinancière Vigeo Eiris), qui récompensait, entre autres, la taille de sa flotte de véhicules électriques et son taux de 7 % d'emploi de personnes handicapées. La cinquantaine de suicides de salariés recensés en deux ans, du fait de la réorganisation forcée du travail, ne semblent pas avoir pesé...

Aussi inoffensives que puissent sembler ces déclarations humanistes sur le rôle des entreprises dans la cité, on ne saurait les réduire à des opérations de marketing. L'histoire montre qu'elles n'ont jamais été consensuelles, ni chez les capitalistes ni chez les militants antilibéraux. Les débats théoriques et stratégiques autour de la finalité de l'entreprise émergent aux États-Unis dans les années 1950, au moment où se multiplient les sociétés par actions modernes, qui ont la particularité de ne plus être dirigées par des patrons-propriétaires⁹. Dépourvus de motivations patrimoniales, au nom de quoi les managers salariés exercent-ils leur pouvoir ? L'économiste Howard Bowen fournit la réponse¹⁰, en introduisant la notion de « responsabilité sociale » des chefs d'entreprise, qui tireraient leur légitimité du fait que, n'étant pas propriétaires, ils sont en mesure de prendre en compte « *tous les intérêts affectés* », ce qui doit également passer par des actes de philanthropie.

⁷ Discours de M. Cameron devant l'organisation Business in the Community, 6 mai 2006.

⁸ « [Livre vert. Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises](https://eur-lex.europa.eu) », Commission européenne, Bruxelles, 2001, <https://eur-lex.europa.eu>

⁹ Pour une histoire des débats autour du « managérialisme éthique », cf. Grégoire Chamayou, *La Société ingouvernable. Une généalogie du libéralisme autoritaire*, La Fabrique, Paris, 2018.

¹⁰ Howard Bowen, *Social Responsibilities of the Businessman*, Harper, New York, 1953.

Tandis que l'essor de mouvements contestataires dans les années 1960 oblige plus encore les entreprises à assumer des responsabilités, les penseurs néolibéraux s'inquiètent : n'est-il pas dangereux de reconnaître implicitement qu'elles sont des lieux de pouvoir à légitimer en leur attribuant une mission autre que la profitabilité ? Pour Friedman, « *la doctrine de la "responsabilité sociale" implique l'acceptation de la vision socialiste selon laquelle ce sont des mécanismes politiques, et non pas des mécanismes de marché, qui sont appropriés pour déterminer l'allocation des ressources* »¹¹. Si l'on admet que l'on est en droit de « *poser le même genre de questions à ces gouvernements privés que celles que l'on adresse aux autres genres de gouvernement* », met en garde en 1960 un rapport de la Fondation Rockefeller, il va forcément y avoir contradiction entre « *la tradition démocratique d'un gouvernement fondé sur le consentement et les procédures inévitablement hiérarchiques et autoritaires du monde des affaires* »¹². Et Peter Drucker, le « pape du management », de rappeler une constante dans l'histoire : « *Tous les despotismes éclairés ont fini par entraîner la révolution* »¹³.

Pour contrecarrer ces attentes, les économistes néolibéraux échafaudent dans les années 1970 les « nouvelles théories de l'entreprise », qui en promeuvent une vision pacifiée. Oubliées, les hiérarchies et les responsabilités qui en découleraient : il n'y a plus qu'un ensemble de relations contractuelles entre des agents libres et égaux. Cette offensive permet de dépolitiser durablement les théories sur la RSE, qui continuent de se développer dans les années 1980, comme celles qui mobilisent la notion de « parties prenantes » (*stakeholders*)¹⁴, à prendre en compte au même titre que les actionnaires (*shareholders*).

Dernier épisode en date de l'histoire de la RSE en France : la loi Pacte révisé pour la première fois dans le code civil la définition de l'objet social de l'entreprise, désormais sommée de prendre en considération « *les enjeux sociaux et environnementaux de son activité* ». Une avancée modeste : « *Le gouvernement s'est surtout bien gardé de toucher au code pénal pour rendre les dirigeants pénalement responsables* », fait remarquer le chercheur en sciences de gestion Jean-Philippe Denis. De fait, après quelques protestations, le patronat français s'est rapidement accommodé du texte de loi. Le Mouvement des entreprises de France (Medef) a même adopté en janvier 2019 une raison d'être : « *Agir ensemble pour une croissance responsable.* »

S'inscrivant dans la tradition friedmanienne, une fraction du capital français demeure toutefois hostile à la rhétorique de la RSE. Chef d'entreprise libéral et candidat

¹¹ Milton Friedman, « [A Friedman doctrine — The social responsibility of business is to increase its profits](#) », *The New York Times*, 13 septembre 1970.

¹² « The power of the democratic idea », sixième rapport du Rockefeller Brothers Fund Special Studies Project, Doubleday, Garden City (New York), 1960.

¹³ Peter F. Drucker, *The New Society: The Anatomy of the Industrial Order*, Harper, New York, 1950.

¹⁴ R. Edward Freeman, *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, Pitman, Boston, 1984.

malheureux à la tête du Medef en 2018, M. Jean-Charles Simon nous explique qu'à ses yeux le risque est moins juridique que culturel : « *Dire que le capitalisme doit être responsabilisé est un jeu dangereux, car c'est un aveu d'échec. Qui s'excuse s'accuse, en quelque sorte. Les entreprises mettent le doigt dans un engrenage sans fin, car elles ne céderont jamais assez.* » Et, en effet, à peine M. Faber avait-il annoncé la baisse de sa rémunération chez Danone qu'Oxfam lui enjoignait de franchir un pas supplémentaire et de « *prendre l'engagement structurant d'inscrire dans [ses] objectifs le plafonnement des bénéfices versés aux actionnaires pour allouer les sommes en question à un fonds dédié à la transition sociale et écologique de [son] entreprise*¹⁵ ». Si M. Simon sympathise avec la volonté des partisans de la RSE d'« éviter la révolution », il estime qu'il « *vaut mieux admettre que le capitalisme peut être un système brutal, et faire de la pédagogie pour expliquer pourquoi il est malgré tout le seul possible* ».

Plus inattendue est sa dénonciation de la nature antidémocratique de la RSE : « *Ce n'est pas le rôle d'une assemblée générale d'entreprise de décider comment sauver la planète. La RSE est une privatisation de l'intérêt général. Et, si on estime que les entreprises agissent de manière légale mais irresponsable, il revient à l'État de légiférer pour taxer ou interdire une activité jugée dangereuse ou polluante.* » Paradoxalement, sa position rejoint en partie celle de Robert Reich, l'économiste américain soutien du sénateur et ex-candidat à la primaire démocrate Bernie Sanders, qui qualifie la RSE d'« arnaque »¹⁶: « *La seule manière de rendre les entreprises socialement responsables, c'est à travers des lois qui, par exemple, les obligent à donner plus de voix aux salariés dans les décisions du groupe ou à payer des indemnités aux communautés qu'elles abandonnent, et en augmentant l'impôt sur les sociétés.* »

*

¹⁵ « [Lettre ouverte du Mouves et Oxfam à Emmanuel Faber, PDG de Danone](#) », 25 juin 2020.

¹⁶ Robert Reich, « [The sham of corporate social responsibility](#) », 31 décembre 2019.

Lire aussi [le courrier des lecteurs](#) dans notre édition d'août 2021